

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Décision du 17 décembre 2018

portant désignation des représentants du personnel au comité technique de service déconcentré
placé auprès du premier président de cour d'appel de NANCY

NOR : JUSB1835418S

Le premier président de la cour d'appel de NANCY,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 7 juin 2011 modifié relatif à la création d'un comité technique de service déconcentré placé auprès de chaque premier président de cour d'appel ;

Vu le procès-verbal de l'élection du comité technique de service déconcentré placé auprès du premier président de cour d'appel de NANCY en date du 6 décembre 2018,

Décide :

Article 1

Sont nommés représentants du personnel au sein du comité technique de service déconcentré placé auprès du premier président de la cour d'appel de NANCY:

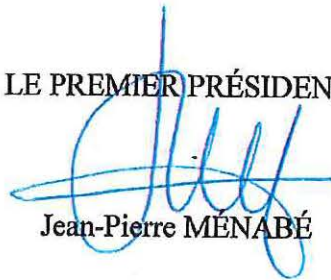
ORGANISATIONS SYNDICALES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
CFDT Interco	Monsieur Maurice SCHREYER Madame Marie-Pierre L'HUILLIER	Madame Valérie BALA Monsieur Jean-Luc GEORGY
UNSA Services judiciaires	Madame LACOUR Ghislaine	Madame DELAVELLE Malory
CGT Syndicat national CGT des Chancelleries et services judiciaires	Madame MICHAUD Sherley	Madame Valérie BURGMANN

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la justice.

Fait à Nancy, le 17 décembre 2018.

LE PREMIER PRÉSIDENT



Jean-Pierre MÉNABÉ